

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2022



Compte rendu affiché le **24 MAR. 2022**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 15 mars 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_029

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
3F IMMOBILIERE RHONE-
ALPES _ 36 AVENUE DU
GÉNÉRAL DE GAULLE _
PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA
COMMUNE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. BLANC, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme FRIOLL), M. TAKI (par proc. à Mme GOYER), M. GUERIN (par proc. à M. COUTURIER), M. GERBEAUX (par proc. à Mme BLACHERE), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. ATTAR BAYROU (par proc. à M. BLANC), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **26/03/22**.....

Identifiant de l'Acte :

089-91690340-20220321-029-023-05

Rapport de : Côme TOLLET

3F, avec sa filiale IMMOBILIERE RHONE-ALPES, est l'un des opérateurs majeurs en matière de logement social, au niveau national. Son patrimoine locatif sur la région Auvergne Rhône Alpes est constitué d'environ 19 250 logements.

A Caluire et Cuire, 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES, dispose, au dernier inventaire S.R.U., de 261 logements notamment dans les quartiers du centre ville, de Montessuy, du Vernay, et de Vassieux. Il y a quelques mois, 10 autres logements sociaux, en cours de construction, ont été acquis au 32-34 avenue Marc Sangnier. Le bailleur s'est porté acquéreur, par Vente en l'État Futur d'Achèvement, de 9 logements dans un immeuble à construire par NEXITY au 36 avenue du Général de Gaulle. La répartition prévue est de 3 P.L.U.S. et 3 P.L.A.i., et 3 P.L.S ces derniers non comptabilisés pour le calcul de la subvention. Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 10 780 €, soit 6 181 € au titre des P.L.U.S. et 4 599 € pour les P.L.A.i. Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile totale. Ces logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES au 36 avenue du Général de Gaulle comprenant 3 P.L.U.S. et 3 P.L.A.i.;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière;
- DE DIRE que la dépense de 10 780 € sera inscrite au compte fonction 72 – nature 204 182

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



24 MAR. 2022

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.